

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue le vendredi 18 juillet 2008 à 17 h à l'Hôtel de Ville.

Étaient présents : Madame la conseillère Joëlle Berdugo Adler et Messieurs les conseillers Lawrence Nadler et Roger Martel, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent : Monsieur Luc Lafontaine, directeur général.

RÉSOLUTION # 2008-07-364

ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES – OPPOSITION À LA DÉRÉGLEMENTATION DU SERVICE POSTAL

CONSIDÉRANT que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal qui consiste à la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre;

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Lawrence Nadler et résolu que ce Conseil :

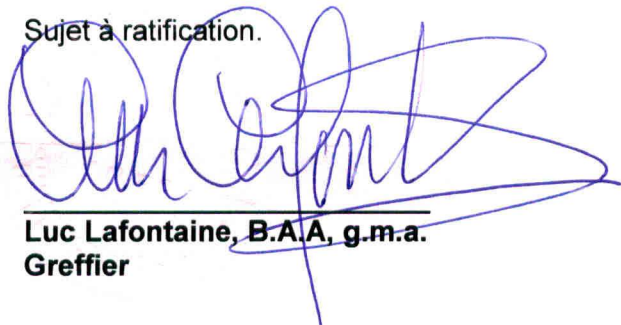
AUTORISE le Directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une lettre qui sera acheminée à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant l'opposition de ce Conseil à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait et signé ce 23^e jour du mois de juillet 2008.

Sujet à ratification.



Luc Lafontaine, B.A.A, g.m.a.
Greffier